

Réf. : 20.11/DRH/MADS/SA/2020

Mesdames, Messieurs les membres du
Comité technique

Affaire suivie par : Stelly Antoinette
Tél. : 01.43.93.86.03

Bobigny, le

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU COMITÉ TECHNIQUE (CT)
DU 20 NOVEMBRE 2020**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les décisions prises suite aux avis émis par le collège des Représentants du personnel et le collège des Représentants de la Collectivité.

1. Les lignes directrices de gestion CIG petite couronne

Les lignes directrices de gestion (LDG) du CIG constitueront, à partir du 1^{er} janvier 2021, le document d'orientation de référence en matière de gestion des ressources humaines des collectivités territoriales et établissements publics locaux affiliés, dont le Département.

Dans ce cadre, la promotion interne des agent.e.s titulaires fait l'objet d'une procédure particulière pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CIG applicable à partir du 1^{er} janvier 2021.

Rappel des votes :

- Collège des Représentants du personnel : 14 présents
 - Pour : 6
 - Contre : 0
 - Abstention : 0
 - Ne prend pas part au vote : 8

- Collège des Représentants de la Collectivité : 10 présents
 - Pour : 8
 - Contre : 0
 - Abstention : 2
 - Ne prend pas part au vote : 0

Avis favorable du Collège des Représentants du Personnel
Avis favorable du Collège des Représentants de la Collectivité

Frédéric Molossi prend acte de la consultation du CT.

2. Les lignes directrices de gestion du département de la Seine Saint Denis

La loi du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique a instauré la notion de lignes directrices de gestion (LDG) des ressources humaines pour chaque collectivité territoriale.

Les LDG rassemblent dans un document unique l'ensemble des grandes orientations de la politique des ressources humaines de la Collectivité, dans le domaine de la gestion des compétences, de l'emploi, des carrières et de la rémunération. Elles sont l'occasion de rappeler que la politique des ressources humaines du Département est fondée sur les principes suivants :

- L'attachement au statut ;
- La qualité de service rendu aux usagers ;
- La modernisation de l'administration ;
- La transparence et l'égalité de traitement ;
- Un dialogue social continu et exigeant.

Rappel des votes :

- Collège des Représentants du Personnel : 14 présents
Pour : 0
Contre : 14
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
- Collège des Représentants de la Collectivité : 9 présents
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 2
Ne prend pas part au vote : 0

Avis défavorable à l'unanimité du Collège des Représentants du Personnel

Avis favorable du Collège des Représentants de la Collectivité

Frédéric Molossi prend acte de la consultation du CT et convoquera une séance de CT pour un nouvel examen.

Frédéric Molossi,
Le Président du Comité Technique